



Commission Régionale Futsal

SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°48.1

Réunion retenue du vendredi 13 mai 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COMMUNIQUÉ

La Commission prend connaissance de la décision du Comité de Direction de la L.P.I.F.F. du 02/05/2022 concernant la gestion de la fin des championnats.

Le Comité a en effet décidé de suspendre pour les 2 dernières journées de championnat et pour tous les matches déjà reportés à compter du 02/05/2022, la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire, ceci dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres.

CHAMPIONNAT SENIORS

Régional 3

Poule A

23403459 CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 2 du 16/05/2022

La Commission,

Accuse réception du courriel de la Mairie de CRETEIL sur la mise à disposition du gymnase de repli.

Le match se déroulera le lundi 16/05/2022 à 21h00 au gymnase Clément Guyard 94000 CRETEIL.

La Commission rappelle que la rencontre doit se dérouler à huis clos ; un courrier sera adressé détaillant les modalités du huis-clos.

2 délégués sont désignés sur cette rencontre à la charge de CRETEIL PALAIS FUTSAL.